



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION  
DES AFFAIRES FINANCIÈRES

Paris, le 02 mai 2018

N°D18011407 /ARM/SGA/DAF/QEFI1

### APPEL A CANDIDATURES

#### Prix d'économie de la défense 2018

P. JOINTE : Arrêté du 9 juin 2015 portant création et règlement du prix d'économie de la défense, NOR n°DEFF1514133A.

Le prix d'économie de la défense récompense une thèse, un travail scientifique original ou un mémoire universitaire de master en économie de la défense.

Doté d'un montant de 5 000 €, le prix est décerné par un jury présidé par le Directeur des affaires financières du ministère des armées et composé de deux professeurs d'université ainsi que de trois représentants du ministère des armées.

Les critères d'appréciation des manuscrits sont leur qualité, leur originalité et leur intérêt au regard de l'économie de défense. L'arrêté du 9 juin 2015 portant création et règlement du prix d'économie de la défense (ci-joint) détaille les conditions d'éligibilité.

Les candidats doivent avoir présenté, publié ou soutenu leur travail scientifique ou mémoire universitaire de master entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 30 juin 2018.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés avant le 15 juillet 2018 à l'adresse suivante (le cachet de la poste faisant foi) :

Ministère des armées – SGA/DAF  
Observatoire économique de la défense  
60 boulevard du Général Martial Valin – CS 21 623  
75 509 Paris cedex 15

La version électronique des manuscrits sera envoyée, selon le même calendrier, à <daf.oed.fct@intradef.gouv.fr>